

GELLY, Alain, Louise BRUNELLE-LAVOIE et Cornéliu KIRJAN,
*La passion du patrimoine. La Commission des biens culturels
du Québec, 1922-1994* (Sillery, Le Septentrion, 1995), 300 p.

Claudette Lacelle

Volume 50, numéro 2, automne 1996

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/305524ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/305524ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Lacelle, C. (1996). Compte rendu de [GELLY, Alain, Louise BRUNELLE-LAVOIE et Cornéliu KIRJAN, *La passion du patrimoine. La Commission des biens culturels du Québec, 1922-1994* (Sillery, Le Septentrion, 1995), 300 p.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 50(2), 273-274.
<https://doi.org/10.7202/305524ar>

GELLY, Alain, Louise BRUNELLE-LAVOIE et Cornéliu KIRJAN, *La passion du patrimoine. La Commission des biens culturels du Québec, 1922-1994* (Sillery, Le Septentrion, 1995), 300 p.

La passion du patrimoine est avant tout l'histoire d'une institution, celle de la Commission des biens culturels du Québec de 1922 à 1992, mais c'est aussi un bon aperçu de l'évolution de la notion de patrimoine au Québec pendant cette période et des diverses lois qui l'ont jalonnée.

D'emblée, il faut dire que *La passion du patrimoine* est une bonne histoire institutionnelle. Loin d'être strictement narrative et de se contenter de rappeler les multiples réalisations et les divers problèmes de la Commission au fil des ans, elle en élargit l'objet en faisant état des philosophies respectives de ses membres et en signalant tant la façon dont celles-ci se sont concrétisées que certaines des influences qu'elles ont exercées sur la conservation et la mise en valeur du patrimoine. Le tout est évidemment présenté dans le cadre de la latitude consentie ou des contraintes imposées par le gouvernement du Québec, selon les époques, et dans le contexte des diverses lois provinciales sur le patrimoine sanctionnées pendant la période.

Ainsi, l'on peut suivre la Commission au fil de ses mandats: dans un premier temps (1922-1952), elle a pour rôle d'inventorier et de classer les monuments et objets d'art, d'inciter à conserver, d'apposer des plaques commémoratives et de sensibiliser le public à son patrimoine; s'ajoutent, dans un deuxième (1952-1963), les tâches d'acquérir et de restaurer des monuments, sites et objets historiques ou artistiques, et d'inciter à préserver des quartiers historiques et à effectuer des recherches archéologiques; par la suite, après une période de transition un peu perturbée (1963-1972) qui coïncide avec la mise en opération du ministère des Affaires culturelles, son rôle devient de plus en plus consultatif, auprès du Ministère d'abord, puis auprès du public en général (1972-1992). Au fil des ans, le concept de patrimoine s'est d'ailleurs considérablement élargi; alors que l'on parlait auparavant de monuments, d'objets d'art, de sites ou d'arrondissements historiques, l'on considère maintenant que le patrimoine s'étend à l'ensemble des biens culturels.

Toute cette évolution est bien présentée; plusieurs tableaux et illustrations viennent appuyer la démonstration et une liste des présidents, vice-présidents, secrétaires et membres de la Commission vient compléter l'information en appendice. Somme toute, voilà une monographie qui illustre bien ce qui caractérise les histoires institutionnelles; en effet, elle est centrée sur son objet, articulée dans son cadre immédiat et analysée à l'intérieur de paramètres bien circonscrits.

Cependant, elle en a aussi les défauts. Ainsi, on aurait eu avantage à inscrire la Commission dans la continuité historique en rappelant quelques manifestations du souci de célébrer l'histoire et de protéger le patrimoine dont on a fait preuve au XIX^e siècle: fondation de sociétés historiques, érection de monuments commémoratifs, ou encore, travaux de restauration — les cas des murs des fortifications de Québec dans les années 1870 et du fort

Chambly dans les années 1880 peuvent ici servir d'exemples. Voire, sans retourner jusqu'au siècle précédent et aux multiples efforts consentis par des particuliers ou divers paliers de gouvernement, on aurait pu mentionner ce qui précède plus immédiatement l'établissement de la Commission de 1922, notamment la mise sur pied de la Commission des champs de bataille nationaux en 1908 à l'occasion des fêtes du tricentenaire de Québec, la formation de la Commission de Conservation du Canada en 1909 et, plus particulièrement, l'établissement de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada en 1919, qui précède celle de Québec de trois ans et qui n'est mentionnée ici qu'en passant dans le cadre des commentaires sur la Commission Massey-Lévesque de 1949.

De même, l'étude aurait gagné à être située dans le contexte plus large du Canada. On semble plutôt avoir soigneusement évité dans ce texte toute référence au patrimoine commémoré et administré par le fédéral au Québec, exception faite d'une brève mention qui, par surcroît, pourrait laisser croire au lecteur non averti que ce patrimoine est peu considérable ainsi qu'en témoigne la rubrique «Les biens sous autorité fédérale: aéroport de Mirabel et gare Windsor» (p. 215). Or il y a au Québec environ 150 lieux historiques nationaux canadiens, dont une trentaine sont mis en valeur et administrés par le fédéral. Pour qui n'est pas historien, il est aisé de perdre de vue ici que lorsque des gens de la première moitié du siècle parlaient de patrimoine national, c'est au patrimoine canadien qu'ils référaient.

Il n'aurait suffi que d'une introduction un peu plus étoffée pour mettre tout cela en perspective. Ceci dit, on ne peut que reconnaître que dans toute recherche historique il y a des contraintes et que, dans le cas des histoires institutionnelles, celles-ci sont multiples et parfois presque incontournables. Les auteurs de *La passion du patrimoine* s'en sont néanmoins fort bien tirés et nous ont tracé une histoire de la Commission des biens culturels depuis 1922 qui fait connaître son apport à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine et qui rend également compte de l'évolution de cette notion et des diverses lois qui l'ont marquée en cours de période.